



Assemblée générale

Distr. générale
13 août 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Points 20 d), e) et f) de l'ordre du jour provisoire*

Développement durable

**Sauvegarde du climat mondial pour les générations
présentes et futures**

**Application de la Convention des Nations Unies
sur la lutte contre la désertification dans les pays
gravement touchés par la sécheresse
et/ou la désertification, en particulier en Afrique**

Convention sur la diversité biologique

Application des conventions des Nations Unies sur l'environnement

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale les rapports présentés par les secrétariats de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et de la Convention sur la diversité biologique.

* A/65/150.



I. Rapport du Secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sur les travaux de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Copenhague en 2009, et sur la suite qui lui a été donnée

A. Introduction

1. Dans sa résolution 64/73, l'Assemblée générale a invité le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques¹ à lui présenter, à sa soixante-cinquième session, un rapport sur les travaux de la Conférence des Parties à la Convention. Le présent rapport fait suite à cette invitation.

B. Résultats de la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention et de la cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention agissant en réunion des Parties au Protocole de Kyoto

1. Résumé

2. La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques s'est tenue à Copenhague du 7 au 19 décembre 2009. Elle a englobé :

a) La quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;

b) La cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention agissant en réunion des Parties au Protocole de Kyoto;

c) La trente et unième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre;

d) La trente et unième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;

e) La dixième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto;

f) La huitième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention.

3. La Conférence de Copenhague a atteint un niveau de participation sans précédent en regroupant notamment plus de 100 chefs d'État et de gouvernement, environ 10 500 représentants gouvernementaux, 13 500 observateurs et 3 000 représentants des médias. Des négociations intensives ont eu lieu au cours de la Conférence, plus de 1 000 séances officielles, officieuses et de groupe s'étant tenues entre les Parties. Les observateurs ont examiné les changements climatiques lors de plus de 400 séances et les médias ont pris part à plus de 300 conférences de presse.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n° 30822.

4. La Conférence des Parties a adopté 10 décisions officielles et la Conférence des Parties à la Convention agissant en réunion des Parties au Protocole de Kyoto en a adopté 8. Les décisions adoptées permettent la poursuite des négociations en vue :

a) De permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà;

b) D'examiner de nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I pour la période postérieure à 2012, conformément au paragraphe 9 de l'article 3 du Protocole de Kyoto;

c) De fournir un appui supplémentaire à la mise en œuvre de la Convention et du Protocole de Kyoto.

5. À la Conférence, l'Accord de Copenhague a été mis au point par un groupe de chefs d'État et de gouvernement et de chefs de délégation et la Conférence des Parties en a pris note. L'Accord de Copenhague a souligné la volonté politique de lutter sans tarder contre les changements climatiques conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives. Au 29 juillet 2010, 137 parties au total avaient exprimé leur intention de s'associer à l'Accord ou de l'accepter.

6. Des progrès notables ont été réalisés à Copenhague dans les négociations au titre de la feuille de route de Bali, par l'intermédiaire du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto et du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention. Cependant, les gouvernements ne se sont pas entendus au point de permettre aux Groupes de travail de conclure leurs travaux en application des décisions 1/CMP.1 et 1/CP.13. Les mandats des deux Groupes de travail ont été prorogés pour une année supplémentaire par le biais des décisions 1/CP.15 et 1/CMP.5. Ces groupes ont été chargés de présenter les résultats de leurs travaux à la seizième session de la Conférence des Parties et à la sixième session de la Conférence des Parties à la Convention agissant en réunion des Parties au Protocole de Kyoto, à Cancún au Mexique.

7. Compte tenu des progrès réalisés à Copenhague et des travaux ultérieurs effectués au titre des deux Groupes de travail, la Conférence de Cancún pourra prendre des mesures décisives en vue de mettre en place une architecture opérationnelle globale de mise en œuvre dans les domaines de l'adaptation, de l'atténuation, du financement, de la technologie et du renforcement des capacités, et lancer des mesures d'atténuation dans des secteurs spécifiques, tels que les forêts.

2. Progrès dans les négociations

Progrès dans les négociations au titre du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention

8. À Copenhague, les débats ont porté sur une série de projets de décision concernant les domaines définis dans le Plan d'action de Bali (décision 1/CP.13), que le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme a présenté pour examen à la Conférence des Parties.

9. Des progrès importants ont été réalisés à Copenhague au titre du Groupe de travail, les négociations atteignant divers stades d'avancement en ce qui concerne plusieurs questions clefs, notamment les suivantes :

a) Un cadre d'adaptation global et ses objectifs, principes et catégories de mesures;

b) Un mécanisme technologique doté d'un comité exécutif de la technologie et d'un centre de technologie afin d'entreprendre des activités liées à la technologie en vue de l'atténuation et de l'adaptation, ainsi que la mise en œuvre de ces activités;

c) La portée et les objectifs liés à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement², ainsi que les niveaux de référence et les garanties.

10. Des progrès ont été accomplis concernant :

a) Le renforcement des capacités et les arrangements institutionnels pour ce faire;

b) Le financement et les arrangements institutionnels nécessaires.

11. Le Groupe de travail a tenu sa neuvième session du 9 au 11 avril 2010. Il est convenu de l'organisation de ses travaux et des méthodes de travail pour 2010 et a invité sa présidente à établir un texte visant à faciliter les négociations entre les Parties, en s'appuyant sur le rapport qu'il avait présenté à la Conférence des Parties à sa quinzième session, ainsi que sur les travaux effectués par ladite conférence sur la base de ce rapport.

12. À la dixième session du Groupe de travail, tenue du 1^{er} au 11 juin 2010, sa présidente a présenté un texte qui a servi de base à des négociations ciblées entre les Parties et permis de développer des éléments importants, en particulier concernant un nouveau fonds pour le climat et les mesures d'évaluation, de communication de l'information et de vérification. La Présidente a présenté au Groupe de travail, à sa onzième session pour examen, la deuxième version du texte, prenant en compte les progrès réalisés à la dixième session.

Progrès au titre du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto

13. La principale tâche du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto était, conformément au programme de travail adopté à sa deuxième session, tenue à Nairobi, l'examen des nouveaux engagements à inscrire par l'intermédiaire d'un amendement à l'annexe B au Protocole de Kyoto. Le Groupe de travail examine également d'autres questions, notamment : l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie; les échanges de droits d'émission et le mécanisme fondé sur des projets; les questions méthodologiques; et l'information sur les conséquences environnementales, économiques et sociales potentielles des mesures prises.

² Connu sous le nom de mécanisme REDD-plus; voir Plan d'action de Bali, par. 1 b) iii).

14. Le Groupe de travail a progressé dans l'élaboration d'un projet de décision sur les amendements à apporter au Protocole de Kyoto conformément au paragraphe 9 de son article 3, et il est convenu que le projet de texte gagnerait à faire l'objet de travaux supplémentaires sur les questions en suspens. Les amendements au Protocole de Kyoto qui ont été examinés comprenaient ceux en rapport avec un certain nombre d'articles du Protocole et de son annexe A, énumérant les gaz à effet de serre et de son annexe B, énumérant les engagements chiffrés de limitation ou de réduction des émissions des Parties visées à l'annexe I.

15. Le Groupe de travail a tenu sa onzième session du 9 au 11 avril 2010. Il est convenu de poursuivre son programme de travail et a prié son président d'établir des documents visant à faciliter les négociations sur la base de l'annexe au rapport sur sa dixième session, en prenant en compte les travaux effectués et les décisions adoptées par la Conférence des Parties agissant en réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa cinquième session.

16. À sa douzième session, tenue du 1^{er} au 11 juin 2010, le Groupe de travail a rappelé le caractère itératif de son programme de travail et a débattu l'orientation de ses travaux pour 2010. Il a prié le secrétariat de la Convention d'organiser à sa treizième session un atelier consacré à l'ampleur des réductions des émissions, auxquelles les Parties visées à l'annexe I devront parvenir globalement et à la part que celles-ci y prendront, individuellement ou conjointement. Il a également prié le secrétariat d'établir un document sur les options juridiques disponibles, de manière à éviter tout hiatus entre la première période d'engagement et les périodes d'engagement suivantes, ainsi que sur les conséquences et incidences juridiques d'un tel hiatus.

Accord de Copenhague

17. L'Accord de Copenhague a reconnu la nécessité de réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre pour que la hausse de la température de la planète reste inférieure à deux degrés Celsius et de prendre, pour atteindre cet objectif, des mesures cadrant avec les données scientifiques et fondées sur l'équité. Il a également reconnu les lourdes conséquences des changements climatiques et l'incidence que des mesures de riposte peuvent avoir sur les pays particulièrement exposés à leurs effets néfastes et a souligné que des mesures renforcées et la coopération internationale en matière d'adaptation s'imposent d'urgence pour garantir la mise en œuvre de la Convention en permettant l'application des mesures d'adaptation et en soutenant ces mesures.

18. Depuis la Conférence de Copenhague, tous les pays industrialisés ont communiqué leurs objectifs chiffrés relatifs aux émissions et de l'ensemble de l'économie pour 2020, et 39 pays en développement ont communiqué les mesures d'atténuation appropriées au niveau national de leur part afin de limiter leurs émissions de gaz à effet de serre. Ensemble, tous ces pays représentent plus de 80 % des émissions énergétiques mondiales.

19. Dans l'Accord de Copenhague, les pays développés se sont engagés collectivement à fournir des ressources nouvelles et additionnelles en faveur de l'atténuation, de l'adaptation et de la mise en place de fonds de démarrage rapide, avoisinant les 30 milliards de dollars pour 2010-2012, et dans le contexte de mesures d'atténuation et de transparence significatives concernant la mise en œuvre,

ils se sont fixé comme objectif de mobiliser collectivement 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 afin de répondre aux besoins des pays en développement.

3. État d'avancement de la mise en œuvre

20. Des progrès ont été réalisés non seulement dans les négociations concernant les nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto ainsi que l'action coopérative à long terme au titre de la Convention, mais aussi pour ce qui est de la mise en œuvre de la Convention et du Protocole de Kyoto. Sur la base des inventaires des gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I que le secrétariat de la Convention a reçus au 15 septembre 2009, les émissions totales de gaz à effet de serre, à l'exclusion des émissions et des absorptions liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie, pour l'ensemble des Parties visées à l'annexe I, ont diminué de 3,9 %; les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre, y compris celles liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie, ont diminué de 5,2 % entre 1990 et 2007³. Une grande part de ces réductions d'émissions provenait des Parties visées à l'annexe I qui sont des pays à économie en transition, et de nombreux pays sont en bonne voie pour atteindre leurs objectifs au titre du Protocole de Kyoto.

21. Les Parties ont continué d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies liées aux changements climatiques, des plans d'action et/ou des programmes comprenant des ensembles de politiques et de mesures visant à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et à l'adaptation aux changements climatiques. Les Parties non visées à l'annexe I continuent d'élaborer et de présenter leurs communications nationales contenant des informations sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, les mesures envisagées ou prises pour s'adapter aux effets des changements climatiques, les mesures visant à atténuer les effets des changements climatiques, les contraintes et les lacunes ainsi que les besoins connexes en matière financière, technique et de capacités.

22. Les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I contiennent des informations sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, les mesures envisagées ou prises pour s'adapter aux effets des changements climatiques, les mesures visant à atténuer les effets des changements climatiques, les contraintes et les lacunes ainsi que les besoins connexes en matière financière, technique et de capacités entre autres. En juillet 2010, sur les 153 Parties non visées à l'annexe I, 137 avaient présenté leurs communications nationales initiales, 25 leurs deuxièmes communications nationales, 1 sa troisième communication nationale et 1 sa quatrième.

Travaux effectués au titre de la Conférence des Parties

23. La quinzième session de la Conférence des Parties a souligné qu'il importait de fournir des conseils techniques pertinents et un appui au processus d'établissement des communications nationales et a décidé de reconstituer le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention pour une période de trois ans (2010-2013). Le Groupe

³ La période 1990-2007 est la dernière pour laquelle des données sont disponibles sur les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre s'agissant des Parties visées à l'annexe I.

consultatif d'experts fournira entre autres un appui technique, en particulier dans les domaines suivants : inventaires nationaux des gaz à effet de serre, évaluation de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation, évaluation des mesures d'atténuation, recherche et observations systématiques, éducation, formation et sensibilisation politique, transfert de technologies et renforcement des capacités.

24. La Conférence des Parties a adopté une décision tendant à mettre au point et en œuvre un programme de formation actualisé à l'intention des membres des équipes d'experts chargées de l'examen technique des inventaires des gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I⁴. Le programme de formation comprend trois cours et un séminaire de recyclage. Ces cours sont une formation de base, un examen des modèles complexes et des méthodes les plus perfectionnées, ainsi qu'un cours sur l'amélioration de la communication et la facilitation du consensus au sein des équipes d'experts chargées de l'examen technique.

25. Les travaux ont progressé à la trente et unième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique concernant les approches tendant à renforcer l'action relative à la réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement. Ainsi a été prise une décision de la Conférence des Parties qui a permis des progrès supplémentaires concernant l'amélioration de la coordination des activités de renforcement des capacités visant à l'application des orientations et directives les plus récentes du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat afin d'estimer les émissions et les absorptions anthropogéniques de gaz à effet de serre liées aux forêts, les stocks de carbone forestiers et la modification des superficies des forestières⁵. Ces travaux au titre de l'Organe subsidiaire sont étroitement liés aux débats en cours au titre du Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la Convention sur la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement.

26. La quinzième session de la Conférence des Parties a reconnu les progrès importants accomplis au cours de la période 2004-2008 en ce qui concerne l'amélioration des systèmes d'observation du climat et a exhorté les Parties à s'efforcer de s'attaquer aux priorités et aux lacunes définies dans le rapport sur le plan de mise en œuvre du Système mondial d'observation du climat.

27. Les Parties ont procédé à l'examen de la question du quatrième examen du mécanisme financier, et la Conférence des Parties a prié l'Organe subsidiaire de mise en œuvre de poursuivre l'examen de la question en vue de recommander un projet de décision pour adoption à la seizième session de la Conférence des Parties. Le quatrième examen du mécanisme financier comporte l'examen des conclusions du quatrième examen approfondi, ainsi que des invitations au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) afin qu'il renforce son soutien et améliore ses modalités, et les directives à l'intention du FEM pour ce faire. En outre, la Conférence des Parties a prié l'Organe subsidiaire de mise en œuvre de poursuivre l'examen de nouvelles directives à l'intention du FEM.

28. S'agissant des divers fonds créés au titre de la Convention, le FEM a mobilisé des contributions volontaires d'un montant de 224 millions de dollars en faveur des

⁴ Décision 10/CP.15.

⁵ Décision 4/CP.15.

pays les moins avancés et avait, en juin 2010, reçu 169 millions de ce montant. Il a mobilisé des contributions volontaires d'un montant de 147 millions en faveur du Fonds spécial pour les changements climatiques, montant dont il avait reçu 110 millions en février 2010.

29. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre ont, à leurs trente et unièmes sessions, approuvé le programme de travail évolutif du Groupe d'experts du transfert de technologies pour 2010-2011. Le programme de travail comprend des activités ayant trait aux évaluations des besoins en matière de technologies, à des options innovatrices de financement de la mise au point et du transfert de technologies, à la coopération en matière de recherche-développement et au renforcement de la coopération avec les organisations internationales concernées. En outre, le Groupe d'experts sur le transfert de technologies a entamé un dialogue avec les représentants du monde des affaires, ce qui aidera à accroître la participation du secteur privé au processus de la Convention-cadre. Des progrès ont également été enregistrés dans la mise au point et le transfert de technologies dans le contexte des négociations au titre du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention et la création d'un mécanisme technologique au titre de la Convention a été examinée.

30. La Conférence des Parties a prié l'Organe subsidiaire de mise en œuvre de poursuivre l'examen du deuxième examen approfondi de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement. L'Organe subsidiaire continuera ses travaux et élaborera un projet de décision à soumettre à la Conférence des Parties pour adoption à sa seizième session. Le renforcement des capacités fait partie des questions à l'examen et figure dans le texte établi par le Président en vue de faciliter les négociations entre les Parties, en tenant compte de ce qu'il s'agit d'une question transversale. De même, à sa cinquième session, la Conférence des Parties agissant en réunion des Parties au Protocole de Kyoto a prié l'Organe subsidiaire de mise en œuvre de poursuivre le deuxième examen approfondi de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités en vue d'élaborer un projet de décision pour adoption par la Conférence des Parties agissant en réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa sixième session.

Travaux effectués au titre de la cinquième session de la Conférence des Parties agissant en réunion des Parties au Protocole de Kyoto

31. Le mécanisme pour un développement propre a joué un rôle crucial s'agissant de soutenir la contribution des Parties visées à l'annexe I qui sont également parties au Protocole de Kyoto aux efforts d'atténuation et a également aidé à la réalisation des objectifs de développement durable des pays en développement qui accueillent des projets du mécanisme pour un développement propre. À la cinquième session de la Conférence des Parties agissant en réunion des Parties au Protocole de Kyoto, les moyens de renforcer tant l'efficacité du mécanisme pour un développement propre que la répartition régionale de ses projets ont été examinés. À cet égard, la Conférence est convenue de fournir de nouvelles directives concernant le mécanisme pour un développement propre, relatives à divers sujets : gouvernance, accréditation, méthodes de fixation du niveau de référence et de surveillance et additionalité, enregistrement des activités de projet et délivrance d'unités de réduction certifiée des émissions, répartition régionale et sous-régionale et renforcement des capacités, et ressources à prévoir pour les travaux se rapportant au mécanisme pour un développement propre.

32. Les directives concernant l'application de l'article 6 du Protocole de Kyoto sur l'application conjointe, ont été fournies. Il s'agissait entre autres de l'adoption du règlement intérieur révisé du Comité de supervision de l'application conjointe, des directives concernant la gouvernance, notamment le renforcement des activités de sensibilisation et l'encouragement aux efforts pour mettre en œuvre une procédure de vérification qui soit transparente, cohérente, prévisible et efficiente, et des directives concernant les ressources à prévoir pour les travaux relatifs à cette question.

33. À sa cinquième session, la Conférence a adopté les amendements au règlement intérieur du Conseil du Fonds pour l'adaptation, concernant notamment le mandat des membres, des membres suppléants, du Président et du Vice-Président. Elle a également prié l'Organe subsidiaire de mise en œuvre de procéder à l'examen du Fonds pour l'adaptation. L'Organe a ultérieurement entrepris l'élaboration du cadre de référence de l'examen de l'ensemble des questions liées au Fonds pour l'adaptation, y compris ses arrangements institutionnels.

34. En avril 2010, les ressources disponibles au fonds d'affectation spéciale du Fonds pour l'adaptation se montaient à 95,23 millions de dollars⁶. À la dixième réunion du Conseil du Fonds pour l'adaptation tenue en juin 2010, l'administrateur fiduciaire a mis à jour ce chiffre pour le porter à 145 millions de dollars après avoir reçu une contribution de 45 millions d'euros du Gouvernement espagnol. À la même réunion, le Conseil du Fonds pour l'adaptation a approuvé quatre concepts de projet pour une valeur totale de 21,8 millions de dollars. Les ventes au titre du mécanisme pour un développement propre ont engendré des recettes de 85,26 millions de dollars depuis le démarrage du programme de monétisation des unités de réduction certifiée des émissions en mai 2009. Les précisions de ressources potentielles pour le Fonds d'adaptation provenant des ventes d'unités de réduction certifiée des émissions jusqu'à la fin de 2012 vont de 297 millions à 438 millions de dollars.

35. À sa cinquième session, la Conférence a adopté une décision relative à la mise au point et en œuvre d'un programme de formation actualisé à l'intention des membres des équipes d'experts chargées de l'examen technique qui participent aux examens annuels au titre de l'article 8 du Protocole de Kyoto⁷. Le programme de formation comprend cinq cours différents sur les systèmes nationaux, l'application des ajustements, les modalités de comptabilisation des quantités attribuées au titre du paragraphe 4 de l'article 7, l'examen des registres nationaux et des informations sur les quantités attribuées ainsi que l'examen des activités au titre des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.

4. Débat de haut niveau

36. Le débat de haut niveau conjoint de la quinzième session de la Conférence des Parties et de la quinzième session de la Conférence des Parties agissant en réunion des Parties au Protocole de Kyoto a été ouvert par le Président de la Conférence, le Premier Ministre du Danemark. Dans son allocution au débat de haut niveau, l'orateur a fait observer que la présence de tant de chefs d'État et de gouvernement traduisait une détermination politique sans précédent à lutter contre les changements climatiques.

⁶ État financier du fonds d'affectation spéciale du Fonds pour l'adaptation et du fonds d'affectation spéciale administratif, établi par l'administrateur fiduciaire, AFB/EFC.1/5.

37. Le Secrétaire général a, au nom du système des Nations Unies, prononcé un discours dans lequel il a reconnu la complexité et le caractère ambitieux des tâches à accomplir à Copenhague et a préconisé l'obtention d'un accord qui soit juste, ambitieux et global, en demandant aux parties d'œuvrer de concert pour parvenir à un arrangement pouvant apporter à chacun ce qu'il lui fallait. Il a également réaffirmé que le Protocole de Kyoto demeurerait le seul instrument juridiquement contraignant traitant des engagements de réduction d'émissions et que, à ce titre, il fallait le maintenir.

38. Plus de 100 chefs d'État et de gouvernement ont participé à la Conférence. Lors du débat de haut niveau, des déclarations ont été faites par 167 parties, dont 85 chefs d'État et de gouvernement, 13 vice-présidents ou vice-premiers ministres, 58 ministres et 11 représentants de parties. Un tel niveau de participation dénote l'importance accordée aux changements climatiques et le sérieux avec lequel le problème est traité et signifie que c'est à présent une question retenue au niveau politique le plus élevé.

5. Conclusions et recommandations

39. **L'Assemblée générale souhaitera peut-être :**

a) **Prendre note du rapport du Secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tel que transmis par le Secrétaire général;**

b) **Noter les résultats de la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention et de la cinquième session de la Conférence des Parties agissant en réunion des Parties au Protocole de Kyoto, accueillie par le Gouvernement danois du 7 au 18 décembre 2009;**

c) **Promettre son appui au processus de négociation dans le cadre de la feuille de route de Bali et encourager les progrès vers l'obtention de résultats globaux équilibrés à Cancún;**

d) **Inviter le Secrétaire exécutif à continuer de lui faire rapport sur les travaux de la Conférence.**

II. Rapport du Secrétaire général relatif à l'application de la résolution 64/202 et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique

A. Introduction

1. Dans sa résolution 64/202, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui soumettre, à sa soixante-cinquième session, un rapport sur l'application de la résolution rendant compte notamment de l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la

⁷ Décision 8/CMP.5.

sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique. Le présent rapport contient des informations actualisées sur les principales activités qui ont été menées depuis l'adoption de la résolution.

B. Application de la résolution 64/202

1. Contexte

2. La neuvième session de la Conférence des Parties s'est tenue à Buenos Aires du 21 septembre au 2 octobre 2009.

3. Elle a débouché sur l'adoption de 36 décisions et de 1 résolution par lesquelles les participants à la Conférence ont aligné les travaux des institutions de la Convention sur la Stratégie décennale, élaboré des mesures destinées à aider tous les acteurs à mettre en œuvre la Stratégie de manière efficace et à en assurer le suivi, et décidé des ressources qu'il faudrait fournir aux institutions de la Convention afin qu'elles soient en mesure de mener à bien les activités prévues pour 2010 et 2011.

4. La neuvième session a également débouché sur cinq grandes réformes institutionnelles. Premièrement, un Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention a été créé en tant qu'organe subsidiaire permanent de la Conférence des Parties, pour aider celle-ci à examiner régulièrement l'application de la Convention et de la Stratégie. Deuxièmement, la Conférence des Parties a reconnu le rôle important que jouent les mécanismes destinés à faciliter la coordination régionale et a défini des mesures concrètes pour appuyer ces mécanismes. Troisièmement, à la lumière du rapport du Corps commun d'inspection, la Conférence des Parties a lancé un processus d'évaluation des aspects institutionnels du Mécanisme mondial, qui est mené sous la responsabilité du Bureau de la Conférence des Parties et dont les conclusions seront présentées pour examen à la dixième session de la Conférence. Quatrièmement, la Conférence des Parties a décidé de renforcer la portée mondiale du Comité de la science et de la technologie. À cette fin, elle a autorisé la poursuite du remaniement des activités du Comité en fonction de la Stratégie, en organisant des conférences scientifiques sur les thèmes prioritaires du Comité, elle a approuvé la conduite d'une révision de son fichier d'experts indépendants et l'examen du rôle et des responsabilités des correspondants pour la science et la technologie, et décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa dixième session l'examen des règles du Comité de la science et de la technologie relatives à l'élection des membres de son bureau. Cinquièmement enfin, la Conférence des Parties a défini les critères de sélection concernant l'aide à la participation des organisations de la société civile aux réunions officielles, et a pris des dispositions destinées à favoriser la synergie avec les autres conventions et les organisations, institutions et organismes internationaux.

5. À la neuvième session, un large accord a été obtenu en ce qui concerne les marqueurs qui seront utilisés pour évaluer et suivre les résultats des activités courantes prévues et leur impact au fil du temps, ce qui représente une avancée du point de vue de la mesurabilité quantitative et qualitative des résultats et de l'impact de la Convention sur la lutte contre la désertification.

6. En conséquence, la Conférence des Parties a décidé que tous les programmes d'action, nouveaux ou existants, devraient être alignés sur la Stratégie. Elle a également approuvé des plans à court terme pour 2010-2013 ainsi que les

programmes et activités pour 2010-2011 des institutions de la Convention, y compris le programme de travail de la prochaine réunion du Comité de la science et de la technologie et celui de la prochaine réunion du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention.

7. La Conférence a également défini de nouvelles modalités en ce qui concerne l'établissement des rapports sur les progrès accomplis. Le système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre utilisera un ensemble uniformisé d'indicateurs de résultats provisoires pour mesurer les progrès réalisés par les pays touchés, ainsi que par leurs partenaires, dans la mise en œuvre de la Stratégie. Afin de faciliter l'uniformisation des informations communiquées dans les rapports soumis pour rendre compte de ces progrès, la Conférence des Parties a fourni des lignes directrices relatives à l'établissement des rapports.

8. Dans ce contexte, et pour appuyer la mise en œuvre de la Stratégie, en particulier au niveau national, la Conférence des Parties a invité les pays développés parties et autres donateurs au Fonds pour l'environnement mondial à fournir en temps voulu des ressources financières suffisantes et prévisibles pour la lutte contre la dégradation des terres, pour la cinquième reconstitution du Fonds. Par la suite, l'examen des résultats sera complété par une évaluation de l'impact sur les moyens d'existence des populations touchées et sur l'état des écosystèmes des zones arides. La Conférence des Parties a également adopté deux indicateurs minimums obligatoires et neuf indicateurs facultatifs qui seront utilisés dans l'établissement des rapports à compter de 2012. En outre, il a été convenu que l'on procéderait à un examen à mi-parcours de la Stratégie, en 2013.

9. Sur le plan des politiques, la Conférence des Parties est convenue de la nécessité d'élaborer pour les activités de plaidoyer des cadres directifs portant sur des questions thématiques, a approuvé les moyens choisis pour mieux faire connaître les travaux de la Convention, y compris la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification, et a demandé que soit effectué un suivi des résultats des sessions de 2008 et 2009 de la Commission du développement durable et du Sommet mondial pour le développement durable de 2002 qui intéressent la Convention.

10. S'agissant de l'évaluation de la dégradation des terres arides, la Conférence a encouragé le Comité de la science et de la technologie à élaborer des activités collaboratives régionales de formation à la lutte contre la dégradation des terres, de façon à renforcer les capacités de surveillance et d'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie.

2. Première Conférence scientifique

11. Dans sa décision 13/COP.8, adoptée à sa huitième session, tenue à Madrid en septembre 2007, la Conférence des Parties a décidé que les sessions du Comité de la science et de la technologie seraient organisées sous la forme de conférences scientifiques internationales.

12. À la mi-juin 2008, le consortium Drylands Science for Development a été choisi par le Bureau du Comité de la science et de la technologie pour ses compétences sur le thème prioritaire retenu pour la huitième session : « Le suivi et l'évaluation, des points de vue biophysique et socioéconomique, de la désertification et de la dégradation des terres, en tant qu'instruments d'appui à la

prise de décisions en matière de gestion des terres et des ressources en eau ». L'examen de ce thème à la première Conférence scientifique tenue au titre de la Convention a débouché sur l'adoption par le consortium Drylands Science for Development de 11 grandes recommandations, concernant essentiellement les moyens et les méthodes que la Convention, avec les autres parties prenantes et partenaires, devraient utiliser pour s'employer à résoudre les problèmes scientifiques de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse et pour promouvoir les pratiques de gestion rationnelle des terres aux niveaux mondial, national et local. Certaines recommandations concernaient également les moyens de faire en sorte que la Convention devienne une autorité scientifique reconnue au niveau mondial pour les questions relatives à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse.

13. Dans sa décision 23/COP.9, la Conférence des Parties a prié le Bureau du Comité de la science et de la technologie de consulter les parties et les groupes régionaux en vue d'examiner les résultats de la première Conférence scientifique. En réponse à cette requête, le secrétariat de la Convention, sous la conduite du Bureau du Comité, a entrepris en mai 2010 une enquête auprès de tous les coordonnateurs nationaux afin de recueillir leur avis sur les 11 grandes recommandations de la première Conférence scientifique. Cette consultation se poursuit.

14. La neuvième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention se tiendra à l'Office des Nations Unies à Genève, à la suite de la deuxième session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie. Celui-ci se réunira du 16 au 18 février et le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention du 21 au 25 février 2011.

3. Résultats de la quatrième Assemblée du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) intéressant la Convention

15. La quatrième Assemblée du FEM s'est tenue à Punta del Este (Uruguay) du 24 au 28 mai 2010.

16. Parmi les principaux résultats de l'Assemblée intéressant la Convention sur la lutte contre la désertification figure la décision d'adopter un amendement de l'Instrument faisant du FEM un rouage du mécanisme financier de la Convention, qui reflète fidèlement les décisions prises antérieurement en la matière par les organes directeurs du FEM et de la Convention. Un autre résultat important du point de vue de la Convention est la décision de l'Assemblée du FEM d'allouer 400 millions de dollars à la lutte contre la dégradation des terres lors du prochain cycle de financement. Ces fonds, comme il est indiqué dans le texte négocié qui doit être examiné par l'Assemblée, joueraient un rôle de catalyseur dans la mise en œuvre de la Stratégie décennale de la Convention, permettraient de mobiliser des investissements supplémentaires en faveur de la gestion rationnelle des terres auprès d'autres sources et de multiplier les innovations dans ce domaine, et permettraient également de mobiliser des connaissances de base et des outils pour le suivi et l'évaluation sur le long terme des effets et des tendances de la dégradation des terres.

4. Accords de partenariat

17. Le secrétariat de la Convention s'est employé activement à mettre en place des partenariats et d'autres relations de collaboration avec des organismes et programmes pertinents. On notera en particulier l'élaboration d'un programme de travail conjoint avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la collaboration engagée dans la lutte contre la sécheresse avec la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, et un accord avec le Forum des Nations Unies sur les forêts prévoyant une collaboration sur les questions concernant les forêts sèches et la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts.

18. La Convention et la Stratégie internationale de prévention des catastrophes ont signé en mai 2010 un mémorandum d'accord qui définit un cadre de collaboration en faveur de la réduction de la vulnérabilité des communautés aux effets de la sécheresse et pour l'extension des réseaux, qui permettra d'améliorer la prévention des catastrophes liées à la sécheresse.

19. La Convention sur la lutte contre la désertification, la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et la Convention sur la diversité biologique ont présenté un projet conjoint de portail mondial sur la sécheresse. Ce portail renforcerait la capacité des pays à surveiller divers types de sécheresse et permettrait d'élaborer les données nécessaires pour mesurer les variations climatiques régionales et la sécheresse et suivre l'état et l'évolution de la biodiversité des terres arides et de la dégradation des terres, ainsi que d'établir des prévisions climatiques saisonnières et sur plusieurs années en vue d'atténuer les effets de la sécheresse.

20. Le 25 mai 2010 à Punta del Este (Uruguay), en marge de la quatrième Assemblée du Fonds pour l'environnement mondial, le secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification a signé un mémorandum d'accord avec le Forum des Nations Unies sur les forêts afin d'unir leurs efforts pour combler le fossé institutionnel existant entre les terres arides et les forêts. Cet accord marque une étape importante vers une action plus efficace en matière de gestion durable des forêts et des terres.

21. Deux séminaires réunissant les secrétariats du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), du FEM et de la Convention et destinés à renforcer la collaboration entre eux auront lieu au début septembre 2010.

5. Synergies entre les trois Conventions de Rio

22. Les secrétariats de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention sur la lutte contre la désertification ont pris l'initiative de dispenser des conseils sur la mise en œuvre en synergie des deux conventions à certains pays parmi les moins avancés, élaborant ainsi des pratiques de référence et des données d'expérience qui seront utiles à d'autres pays, et ont décidé de poursuivre cette initiative avec l'aide du Groupe d'experts des pays les moins avancés de la Convention-cadre sur les changements climatiques.

23. Les secrétariats de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention sur la lutte contre la désertification ont entrepris un examen des programmes nationaux d'action pour l'adaptation aux changements climatiques et des plans nationaux d'action de certains pays parmi les moins

avancés en vue d'identifier les projets prioritaires qui pourraient faire double emploi et d'encourager l'élaboration de projets répondant à la fois aux objectifs relatifs à la dégradation des terres et à la gestion durable des terres des plans nationaux d'action et aux objectifs des programmes nationaux d'action pour l'adaptation aux changements climatiques, dans le but d'entreprendre des actions conjointes dans un certain nombre de pays.

24. L'introduction d'un nouveau système de suivi et d'établissement de rapports est un élément important de la Stratégie décennale de la Convention sur la lutte contre la désertification, qui cadre avec l'adoption, dans le cadre des Conventions de Rio, de nouvelles approches de l'établissement de rapports basés sur des indicateurs et de gestion axée sur les résultats. Reconnaisant la nécessité de renforcer les synergies entre les Conventions de Rio dans l'introduction des nouvelles lignes directrices sur l'établissement des rapports, la Conférence des Parties, dans sa décision 8/COP.8, a prié le secrétariat d'engager des consultations avec les secrétariats des autres organismes du Groupe de liaison mixte et de fournir des conseils quant à la façon de rendre les rapports plus efficaces, en tenant compte des procédures et obligations en la matière prévues par chacune des Conventions de Rio.

25. Pour promouvoir les synergies entre les Conventions de Rio, le secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification participera, avec les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention-cadre sur les changements climatiques, au Pavillon sur les écosystèmes et le changement climatique qu'elles tiendront ensemble dans le cadre de la dixième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique qui se déroulera du 18 au 29 octobre 2010 à Nagoya (Japon).

6. Coopération avec les organismes des Nations Unies compétents sur les questions relatives à la dégradation des terres

26. À sa première réunion en novembre 2009, le Groupe de gestion des questions d'intérêt sur les terres, premier groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la question des sols, a décidé d'établir d'ici à l'automne 2010 un rapport pour une intervention rapide sur les zones arides et, en parallèle, d'examiner les problèmes concernant les sols qui contribuent aux crises mondiales actuelles. Cette initiative devrait permettre d'identifier des options en vue d'une contribution cohérente du système des Nations Unies à la solution du problème des sols. La réunion, accueillie par le secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification, à Bonn, était organisée par le Groupe de gestion de l'environnement. Elle a rassemblé des représentants de 20 organismes des Nations Unies s'occupant de différents aspects de la question des sols. Les participants ont discuté et se sont mis d'accord sur le thème central et la portée du rapport, les modalités et le calendrier de sa préparation ainsi que sur la répartition des responsabilités des différentes institutions dans cette entreprise.

27. L'accent a été mis notamment sur la nécessité de promouvoir l'adoption généralisée des pratiques de gestion rationnelle des terres. Le rapport pour une intervention rapide sur les zones arides fait partie d'une initiative mise en place à l'échelle du système des Nations Unies pour appuyer l'application de la Stratégie décennale de la Convention sur la lutte contre la désertification. Le Groupe de gestion des questions d'intérêt sur les terres a tenu une autre réunion à Nairobi en

mai 2010 et prévoit de présenter le rapport à la prochaine réunion du Groupe de gestion des questions d'intérêt, en septembre 2010.

7. Organisation de Land Day 2

28. L'objectif du Land Day est de mobiliser l'attention des décideurs sur les questions relatives aux terres qui intéressent la Convention sur la lutte contre la désertification. Le premier Land Day a été célébré en juin 2009 et le deuxième s'est tenu le 5 juin 2010 en marge de la trente-deuxième session des organes subsidiaires des parties à la Convention sur la lutte contre la désertification, à Bonn.

29. Trois réunions-débats ont été consacrées aux questions suivantes : comment l'application en synergie de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention sur la lutte contre la désertification peut encourager l'action au niveau des pays; comment intégrer les questions liées aux terres et aux sols dans le cadre de l'accord sur le climat après 2012; et quelles sont les connaissances fondamentales indispensables aux négociateurs concernant les interactions entre eau, terre et évolution climatique.

8. Célébration de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse de 2010

30. Dans sa résolution 49/115, l'Assemblée générale a décidé de proclamer le 17 juin Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse et a invité tous les États à consacrer la Journée mondiale à sensibiliser l'opinion publique au combat contre la désertification et les effets de la sécheresse et à l'application des dispositions de la Convention.

31. Comme lors des précédentes célébrations, le Secrétaire général a publié un message qui a été diffusé dans le monde entier, dans lequel il affirme qu'en protégeant et en régénérant les terres arides, on avance sur plusieurs fronts en même temps : on renforce la sécurité alimentaire, on lutte contre les changements climatiques, on aide les pauvres à prendre leur avenir en main et on favorise la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Soulignant que la santé des sols, c'est la vie, le Secrétaire général a réaffirmé la détermination de la communauté internationale à combattre la désertification et la dégradation des sols et à atténuer les effets de la sécheresse.

9. Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification (2010-2020)

32. Dans sa résolution 64/201, l'Assemblée générale a rappelé sa décision de proclamer la décennie 2010-2020 Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification et a chargé le secrétariat de coordonner les activités relatives à la Décennie, en concertation avec le PNUE, le PNUD, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et d'autres organismes des Nations Unies compétents.

33. La Convention sur la lutte contre la désertification, le PNUE, le PNUD, le FIDA et le Département de l'information ont constitué une équipe spéciale interorganisations chargée des préparatifs des célébrations de la Décennie. L'équipe spéciale a élaboré une stratégie de mise en œuvre des activités de la Décennie, comprenant un mécanisme de coordination. La Décennie devait être lancée au Brésil

le 16 août 2010 pendant la deuxième Conférence internationale sur le climat, la durabilité et le développement dans les régions semi-arides.

10. Désertification, dégradation des terres et sécheresse dans le contexte de la viabilité de l'environnement mondial

34. La désertification, la dégradation des terres et la sécheresse font partie des problèmes environnementaux actuels les plus pressants. Ils menacent d'annuler les progrès réalisés dans le développement durable, sont source d'insécurité alimentaire, déstabilisent les sociétés, aggravent la pauvreté et exacerbent le changement climatique. Plus d'un milliard de personnes parmi les plus pauvres et les plus vulnérables vivent dans les zones arides de la planète. C'est eux qui sont le plus durement touchés par les bouleversements liés au changement climatique et qui sont le moins aptes à y faire face. C'est eux aussi qui tirent le moins parti des progrès réalisés au regard des objectifs du Millénaire pour le développement.

35. Parce qu'ils ont une incidence sur la sécurité alimentaire et la biodiversité et du point de vue de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets, il est essentiel que ces problèmes reçoivent la plus grande attention de la part de la communauté internationale. Les dirigeants politiques du monde entier doivent s'employer avec une volonté politique renouvelée à les résoudre.

36. Ces dernières années, plusieurs grandes manifestations de haut niveau ont été organisées à la veille de l'ouverture du débat général de l'Assemblée générale, comme le Sommet sur les changements climatiques (2009) et la réunion de haut niveau sur les besoins de l'Afrique en matière de développement (2008), et trois événements se tiendront en septembre 2010, à savoir le Sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement, l'examen de la Stratégie de Maurice et la réunion sur la biodiversité.

37. Compte tenu de ces précédents, le Bureau de la Conférence des Parties, réuni à Bonn les 23 et 24 juin 2010, a appuyé l'idée de convoquer en septembre 2011, dans le cadre de l'Assemblée générale, une réunion de haut niveau d'une journée consacrée à la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse dans le contexte de la viabilité de l'environnement mondial. Les conclusions de cette réunion seraient ensuite transmises à la dixième session de la Conférence des Parties qui se tiendra un mois plus tard en République de Corée ainsi qu'à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) qui aura lieu à Rio de Janeiro en 2012.

C. Mesures que l'Assemblée générale pourra souhaiter prendre

38. **Par les nombreuses résolutions qu'elle a adoptées après le Sommet de Rio, l'Assemblée générale a contribué à faire avancer les processus et la mise en œuvre de la Convention. Des progrès importants n'auraient pas été réalisés sans son appui politique constant. Comme suite à la Stratégie décennale adoptée il y a trois ans et aux décisions prises à la dix-septième session de la Commission du développement durable pour renforcer le cadre institutionnel de la mise en œuvre des politiques et appelant à prendre des mesures concrètes pour lutter contre la dégradation des terres et la désertification, accroître le renforcement des capacités, le transfert des technologies et le financement,**

l'Assemblée souhaitera peut-être demander à nouveau qu'un soutien politique et financier accru soit apporté à la mise en œuvre de la Convention, y compris par la prise en compte systématique de ses principes fondamentaux dans les stratégies de développement des pays en développement comme des pays développés parties à la Convention. Dans ce contexte, l'Assemblée souhaitera peut-être envisager de convoquer une réunion de haut niveau d'une journée sur le thème de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse dans le contexte de la viabilité de l'environnement mondial, avant l'ouverture du débat général de sa soixante-sixième session, en prenant modèle sur les précédentes réunions organisées sur les thèmes du changement climatique et surtout de la biodiversité.

39. Par ailleurs, depuis la neuvième session de la Conférence des Parties, un grand pas a été franchi du point de vue de la mesurabilité de l'impact de la Convention avec l'adoption d'indicateurs de résultats. Cette avancée a été rendue possible par la participation active de la communauté scientifique. L'Assemblée pourrait donc souhaiter encourager la promotion de la recherche scientifique et le renforcement des connaissances scientifiques de base sur la désertification et la sécheresse. Depuis l'adoption, à la neuvième session, de la nouvelle méthode et du nouveau calendrier d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre, un changement important est intervenu dans la manière de communiquer l'information et d'examiner la mise en œuvre de la Convention, et donc dans l'évaluation et le suivi de la dégradation des terres et de la désertification. Toutefois, ce changement demande un énorme investissement de la part des États parties et de la communauté internationale en termes de ressources humaines et financières. Par conséquent, l'Assemblée souhaitera peut-être reconnaître pleinement l'utilité de ce processus et demander les contributions supplémentaires substantielles nécessaires pour mesurer l'impact de l'application de la Convention et de la Stratégie.

40. En outre, étant donné qu'il est désormais établi que lutter contre la dégradation des terres contribue à résoudre certains problèmes politiques qui entravent les efforts de développement durable, l'Assemblée souhaitera peut-être apporter son soutien à une démarche programmatique en préconisant une mise en œuvre nationale des trois Conventions de Rio tirant davantage parti des possibilités de synergie.

41. Enfin, l'Assemblée pourra vouloir continuer de dispenser ses conseils à l'ensemble des programmes et organismes des Nations Unies pertinents afin de renforcer la cohérence des actions menées par le système des Nations Unies pour lutter contre la dégradation des terres, dans le cadre de la Convention.

III. Rapport du Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique

A. Introduction

1. Dans sa résolution 64/203, l'Assemblée générale a invité le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique à lui présenter à sa soixante-cinquième session, par l'intermédiaire du Secrétaire général, un rapport sur les travaux de la

Conférence des Parties. Le présent rapport, qui fait suite à cette invitation, porte sur des questions présentant un intérêt pour l'Assemblée.

2. Depuis la présentation du dernier rapport à l'Assemblée générale, l'Iraq et la Somalie ont adhéré à la Convention, ce qui lui confère un caractère de plus en plus universel. La Convention compte à ce jour 193 parties tandis que le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques en compte 159. Depuis la parution du dernier rapport, l'Angola, la Bosnie-Herzégovine et la Guinée-Bissau ont adhéré au Protocole.

B. Préparatifs de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique

3. Les préparatifs de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, qui se tiendra à Nagoya, dans la Préfecture de Aïcha (Japon), du 18 au 29 octobre 2010, ont continué de bénéficier des conseils du Bureau. Sept réunions du Bureau se sont tenues pendant la période considérée. Deux réunions conjointes des bureaux de la Conférence des Parties et de son Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique ont été également organisées sur l'élaboration du plan stratégique de la Convention pour la période 2011-2020. En outre, le Bureau de l'Organe subsidiaire a considérablement contribué à la mise au point finale de la troisième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*.

4. Établie à partir de 120 rapports nationaux soumis par les parties, la troisième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* démontre que l'objectif fixé par les dirigeants du monde au Sommet mondial sur le développement durable en 2002 de parvenir, d'ici à 2010, à une réduction importante du rythme d'appauvrissement de la diversité biologique n'a pas été atteint. Elle montre que la diversité biologique continue de s'appauvrir à un rythme sans précédent et que les principaux facteurs qui favorisent cette perte se sont parfois intensifiés, en particulier du fait des changements climatiques. On y appelle l'attention sur le fait que de nombreux écosystèmes pourraient approcher des points de non-retour au-delà desquels la dégradation sera généralisée et irréversible. Ce rapport a été un document essentiel pour les travaux de la quatorzième réunion de l'Organe subsidiaire, tenue à Nairobi du 10 au 21 mai 2010.

5. À sa quatorzième réunion, l'Organe subsidiaire a adopté 18 recommandations portant notamment sur des examens approfondis de la mise en œuvre des programmes de travail sur la diversité biologique des montagnes, la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures, la diversité biologique marine et côtière et les aires protégées, ainsi que des travaux sur la diversité biologique et les changements climatiques et sur l'utilisation durable de la diversité biologique; la diversité biologique agricole, y compris les biocarburants; la diversité biologique des terres humides et subhumides; la diversité biologique des forêts; les espèces exotiques envahissantes; les buts et objectifs axés sur les résultats pour la période après 2010; les mesures d'incitation; l'Initiative taxonomique mondiale; la stratégie mondiale pour la conservation des plantes; l'examen des messages et répercussions de la troisième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*; les questions nouvelles et émergentes; et les voies et moyens d'améliorer l'efficacité de l'Organe subsidiaire. Une proposition visant à promouvoir l'élaboration d'un

programme de travail conjoint pour les trois Conventions de Rio a également été examinée.

6. La troisième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention s'est tenue à Nairobi du 24 au 28 mai 2010. Le Groupe de travail a adopté 12 recommandations, dont les plus importantes portaient sur le plan stratégique révisé de la Convention pour la période 2011-2020, le programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties pour la même période et la stratégie de mobilisation de ressources.

7. Le protocole sur l'accès et le partage des avantages, qui fait actuellement l'objet de négociations dans le cadre du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages, sera un facteur déterminant du succès du nouveau plan stratégique de la Convention. La huitième réunion du Groupe de travail s'est tenue à Montréal du 9 au 15 novembre 2009. La première partie de la neuvième réunion s'est tenue à Cali (Colombie) du 22 au 28 mars 2010 et la deuxième partie à Montréal du 10 au 18 juillet. La troisième et dernière partie de la neuvième réunion se tiendra à Nagoya le 16 octobre. Un comité intergouvernemental officieux de négociation à composition non limitée a été mis en place pour mener à terme les négociations sur le protocole, qui sera soumis à la Conférence des Parties pour adoption à sa dixième réunion. La Conférence des Parties sera invitée à examiner une proposition tendant à organiser une cérémonie de signature du protocole en juin 2011. Toutes les parties prenantes, notamment les représentants de la société civile, les instituts de recherche et les milieux d'affaires, ont contribué aux négociations sur le protocole. Les représentants des communautés autochtones et locales ont également été étroitement associés à la négociation du projet de texte.

8. La sixième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'article 8 j) et les dispositions connexes, tenue à Montréal du 2 au 6 novembre 2009, a apporté une contribution de fond s'agissant des éléments liés aux connaissances traditionnelles dans le projet de protocole sur l'accès et le partage des avantages. Des progrès considérables ont été aussi réalisés dans la mise au point d'un code de conduite éthique propre à assurer le respect du patrimoine culturel et intellectuel des communautés autochtones et locales, ainsi que dans l'élaboration du plan de travail révisé pour l'article 8 j).

9. Une réunion sur les entreprises et l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages s'est tenue en décembre 2009 à Jakarta, parallèlement à la troisième Conférence sur les entreprises et la diversité biologique. Plus de 200 sociétés y ont participé et adopté la Charte de Jakarta sur les entreprises et la diversité biologique, soumise à la Conférence des Parties pour adoption à sa dixième réunion. Un dialogue de haut niveau entre les ministres et les directeurs généraux des sociétés se tiendra parallèlement au débat de haut niveau de la dixième réunion de la Conférence des Parties, tout comme la Messe Nagoya 2010, une foire technologique sur la diversité biologique. Une réunion sur l'accès aux ressources génétiques, le partage des avantages et les instituts de recherche a été organisée à Paris en juillet 2010. Un dialogue de haut niveau avec les maires et les autorités locales sera également organisé parallèlement à la dixième réunion de la Conférence des Parties.

10. En application de la décision IX/28 de la Conférence des Parties, dans laquelle la Conférence a reconnu la nécessité d'associer les villes et les autorités locales à la

mise en œuvre de la Convention, la deuxième réunion sur les villes et la diversité biologique a été organisée à Curitiba en janvier 2010 en vue d'élaborer un plan d'action pluriannuel sur les villes, les autorités locales et la diversité biologique. Bénéficiant de l'appui d'au moins sept parties à la Convention, ce processus permettra de soumettre le plan d'action au Sommet des villes sur la diversité biologique de 2010 à Nagoya, pour finalisation juste avant le débat de haut niveau de la dixième réunion de la Conférence des Parties. Les participants à la réunion seront aussi saisis du projet d'indicateur de la biodiversité des villes, qui a été élaboré lors de deux réunions d'experts tenues à Singapour en février 2009 et en juillet 2010 et qui sera mis à l'essai dans 28 villes. L'indicateur de la biodiversité des villes a été également examiné à la deuxième Conférence du réseau URBIO 2010 (Biodiversité urbaine et urbanisme), tenue du 18 au 22 mai à Nagoya (Japon). La Conférence a adopté la Déclaration de Nagoya – URBIO 2010, qui vise à promouvoir l'application de la Convention en milieu urbain. Pendant les négociations sur le plan stratégique de la Convention pour la période 2011-2020, le Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention, à sa troisième réunion, et l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, à sa quatorzième réunion, ont noté que le plan stratégique serait appliqué essentiellement dans le cadre d'activités menées aux niveaux national et infranational et que tous les pays devaient intégrer les valeurs de la diversité biologique dans leurs stratégies et plans nationaux et locaux.

11. En application de la décision IX/25, un plan d'action pluriannuel pour la coopération Sud-Sud sur la diversité biologique pour le développement sera soumis pour adoption au premier forum du Groupe des 77 et de la Chine consacré à la diversité biologique, qui se tiendra à Nagoya parallèlement à la réunion de la Conférence des Parties. Le projet de plan d'action pluriannuel a été établi à la première réunion du Comité directeur pour la coopération Sud-Sud tenue au niveau des ambassadeurs ainsi qu'à la deuxième réunion d'experts de la coopération Sud-Sud sur la diversité biologique pour le développement, tenue à Nairobi en mai 2010. Le plan d'action pluriannuel sera un important outil pour la mise en œuvre du nouveau plan stratégique de la Convention pour la période 2011-2020.

12. Les préparatifs de la réunion de haut niveau sur la diversité biologique prévue à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale pour célébrer l'Année internationale de la diversité biologique ont bénéficié des conseils du Bureau de la Conférence des Parties à la Convention. Cette question était inscrite à l'ordre du jour du Bureau et a été examinée à sa onzième réunion. Les préparatifs du débat de haut niveau ont été également examinés lors de la visite qu'a effectuée au secrétariat de la Convention, en juillet 2010, le Président élu pour la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale. Le résumé qu'il établira sur la réunion de haut niveau sera communiqué au débat de haut niveau de la dixième réunion de la Conférence des Parties, qui se tiendra du 27 au 29 octobre. Le chanteur japonais Misia a été nommé Ambassadeur honoraire pour la dixième réunion de la Conférence des Parties. L'emblème de la dixième réunion de la Conférence des Parties, assorti du slogan « La vie en harmonie, vers le futur », figure sur les avions de la Japan Airlines.

C. Préparatifs de la cinquième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques

13. Les préparatifs de la cinquième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, qui se tiendra à Nagoya du 11 au 16 octobre 2010, ont continué de bénéficier de conseils du Bureau de la Conférence des Parties. Au cours de la période considérée, le Bureau a tenu trois réunions. En outre, le Groupe des amis des coprésidents sur la responsabilité et la réparation dans le contexte du Protocole a tenu trois réunions en vue de mettre au point les règles et procédures internationales concernant la responsabilité et la réparation pour les dommages qui pourraient résulter de mouvements transfrontières d'organismes vivants modifiés. Les parties devraient adopter un protocole additionnel sur la responsabilité et la réparation au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques à leur cinquième réunion. Elles seraient saisies d'une proposition tendant à organiser une cérémonie de signature à New York le 7 mars 2011 parallèlement à la deuxième réunion du comité préparatoire du Sommet de Rio+20. À leur cinquième réunion, les parties devraient également adopter un plan stratégique décennal de mise en œuvre du Protocole pour la période 2011-2020, le but étant de renforcer l'action menée aux niveaux mondial, régional et national pour assurer une protection suffisante en matière de transfert, de manipulation et d'utilisation sans risque des organismes vivants modifiés qui pourraient avoir des effets préjudiciables sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, sans oublier les risques pour la santé humaine.

14. Les parties espèrent faciliter la mise en place et le perfectionnement de systèmes efficaces de prévention des risques biotechnologiques en vue de l'application du Protocole, renforcer les capacités des diverses parties prenantes, sensibiliser davantage la population et accroître sa participation à la prise des décisions concernant les organismes vivants modifiés, favoriser le respect des règles et assurer efficacement l'échange d'informations relatives à la prévention des risques biotechnologiques entre les gouvernements et les autres parties prenantes. Les parties au Protocole, en collaboration et en partenariat avec les organisations compétentes, notamment les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les universités et instituts de recherche, le secteur industriel et les représentants du secteur privé, progressent vers l'adoption d'une feuille de route pour l'évaluation des risques liés aux organismes vivants modifiés et de documents d'orientation sur les éléments et les procédures d'évaluation des risques liés à différents types d'organismes vivants modifiés, en vue d'aider les pays à prendre des décisions en connaissance de cause en matière de conception, de manipulation et d'utilisation d'organismes vivants modifiés.

D. Célébration de l'Année internationale de la biodiversité

15. Dans sa résolution 61/203, l'Assemblée générale a déclaré 2010 Année internationale de la biodiversité. Une stratégie et un plan de mise en œuvre de l'Année ont été élaborés. Un emblème portant le slogan « La biodiversité c'est la vie, la biodiversité c'est notre vie » a été lancé à Montréal en octobre 2009. Les manifestations à l'échelle mondiale ont débuté par un message du Secrétaire général. L'Année internationale a été officiellement lancée à Berlin le 11 janvier 2010 avec la participation de la Chancelière de l'Allemagne. Elle prendra fin à Kanazawa, Ishikawa (Japon) les 18 et 19 décembre 2010. La cérémonie de clôture coïncidera avec le lancement de l'Année internationale des forêts, 2011.

16. Le secrétariat de la Convention a créé un musée pour l'Année internationale. La collection sera dévoilée à la cérémonie de clôture, ainsi qu'à New York lors de l'examen du rapport sur l'Année à la soixante-sixième session de l'Assemblée générale. Le 8 juillet 2010, le Secrétaire général a nommé Edward Norton, acteur américain et écologiste convaincu, Ambassadeur itinérant des Nations Unies pour la biodiversité.

17. Le secrétariat publie des rapports mensuels sur les activités ayant marqué l'Année internationale. En juillet 2010, un rapport d'activités semestriel a été publié (www.cbd.int/iyb/doc/prints/iyb-report-2010-06-en.pdf). Au 23 juillet, le secrétariat avait affiché sur son site Web des informations sur 528 activités organisées à l'occasion de l'Année dans 130 pays. Le secrétariat a accordé plus de 2 000 autorisations d'utilisation de l'emblème de l'Année internationale. Un nombre impressionnant d'activités de qualité avait été organisé dans le monde entier, dont l'émission de timbres commémoratifs par 16 pays et par l'Administration postale des Nations Unies à New York, Genève et Vienne. Aux Philippines, un décret présidentiel a fait de 2010 l'Année nationale de la biodiversité. Avec l'appui du FEM, le Congrès des États-Unis a organisé une cérémonie de lancement de l'Année à Washington en avril 2010, avec la participation de la Présidente des Philippines et du Premier Ministre norvégien.

18. De nombreuses organisations internationales ont tenu des réunions spéciales pour célébrer l'Année, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le PNUD, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le FEM, l'Université des Nations Unies et le Conseil économique et social. Le PNUE a célébré la Journée mondiale de l'environnement sur le thème de la diversité biologique. La manifestation principale s'est tenue au Rwanda avec la participation du Président et de son épouse.

19. Comme autre initiative de sensibilisation et de mobilisation, le secrétariat a participé au lancement d'une émission télévisée d'histoire naturelle en 11 parties coproduite par la BBC et Discovery Communications. L'émission est diffusée dans le monde entier pour sensibiliser l'opinion à l'Année internationale de la biodiversité. En collaboration avec le FEM, l'emblème de l'Année a été présenté à la Coupe du monde de football organisée par la FIFA en Afrique du Sud en juin 2010 grâce à plus de 520 spots publicitaires que plus de 2 millions de spectateurs ont vus. En outre, grâce aux efforts faits par le secrétariat pour obtenir la participation des entreprises, le constructeur d'avions Airbus apporte son appui en affichant l'emblème officiel de l'Année sur son plus gros porteur, l'A380, pendant toute l'année 2010 sur des vols réguliers. Le secrétariat a également mis à profit des

initiatives de réseautage social et d'autres moyens contemporains à faible coût comme Facebook et YouTube pour sensibiliser l'opinion à l'Année internationale. La page de l'Année internationale de la biodiversité sur Facebook (www.facebook.com/iyb2010) comptait 39 000 sympathisants à la fin de juillet 2010.

20. Au cours de l'Année internationale de la biodiversité, des manifestations ont été également organisées dans le monde entier pour célébrer la Journée internationale de la diversité biologique le 22 mai, sur le thème « La biodiversité pour le développement et l'atténuation de la pauvreté ». La manifestation principale a eu lieu à Nairobi au siège du PNUE. Une journée d'action sur la biodiversité a été organisée dans 48 pays avec le concours du Ministère allemand de la coopération économique et du développement. En outre, 45 parties à la Convention ont organisé des manifestations spéciales à l'occasion de la Journée internationale. Le secrétariat a annoncé que, comme contribution à la célébration de l'Année internationale des forêts, la diversité biologique des forêts serait le thème de la Journée internationale de la diversité biologique en 2011.

21. Les enfants et les jeunes ont contribué à la célébration de la Journée internationale de la diversité biologique dans le cadre de la Vague verte pour la biodiversité, initiative visant à connecter les enfants et les jeunes du monde à la nature et à les aider à découvrir la diversité de la vie qui les entoure. À l'occasion de la Journée internationale de la diversité biologique, plus de 2 500 groupes de 63 pays ont participé à la campagne de la Vague verte pour 2010. Au Japon, pays qui accueillera prochainement la dixième réunion de la Conférence des Parties, 111 000 personnes représentant 1 588 groupes dans 43 préfectures ont participé à la Vague verte. Plusieurs partenaires internationaux et nationaux participent à la campagne. Le Programme de microfinancements du FEM a considérablement contribué à faire participer les écoles des pays en développement à la Vague verte. À ce jour, 20 compagnies aériennes sont devenues des « Amis de la Vague verte » et plus de 300 pourraient y être associées à brève échéance. Jean Lemire, biologiste, explorateur et cinéaste canadien, a été nommé Ambassadeur itinérant pour la Vague verte. M. Lemire conduira une expédition de trois ans à bord d'un voilier en acier, le *Sedna*, pour sensibiliser l'opinion publique à la diversité biologique. En outre, le 28 juillet, le parc d'attraction Animal Kingdom de Walt Disney à Orlando (États-Unis d'Amérique) a célébré l'Année internationale de la biodiversité à Rafiki's Planet Watch en organisant des expositions et des activités spéciales sur la biodiversité sur la base des messages de l'Année internationale.

E. Élargir le champ des partenariats mondiaux sur la diversité biologique

22. Le secrétariat a continué de rechercher activement des partenariats en vue de la réalisation des trois objectifs de la Convention. Au cours de la période considérée, 10 mémorandums d'accord ou de coopération ont été signés avec des partenaires compétents, notamment le Forum des Nations Unies sur les forêts, l'Organisation mondiale du tourisme, Alliance for Zero Extinction, Conservation International, l'Organisation internationale des bois tropicaux, Partenariats pour la gestion écologique des mers de l'Asie de l'Est, l'Association mondiale des zoos et aquariums, le Réseau canadien de l'environnement, l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie et, conjointement avec les pays de l'Amazonie,

le Réseau latino-américain de coopération technique sur les parcs nationaux, les autres zones protégées, la flore et la faune, l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles et le Fonds mondial pour la nature.

23. Le secrétariat a poursuivi activement sa collaboration avec les secrétariats des deux autres Conventions de Rio. Des activités conjointes ont été organisées lors des Conférences des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La septième réunion du Groupe de liaison conjoint se tiendra à New York parallèlement à la réunion de haut niveau sur la diversité biologique prévue à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale. Les secrétariats des trois Conventions de Rio installeront un pavillon sur les écosystèmes et les changements climatiques à la dixième réunion de la Conférence des Parties.

24. La coopération avec les conventions relatives à la diversité biologique s'est également poursuivie. La troisième réunion des présidents des organes consultatifs scientifiques des conventions relatives à la diversité biologique s'est tenue le 4 octobre 2009 à Nairobi. Elle a notamment porté sur la définition des objectifs en matière de préservation de la diversité biologique pour la période suivant 2010, les solutions pour améliorer la collaboration et la synergie sur les questions d'intérêt commun, les préparatifs de l'Année internationale de la biodiversité et les solutions pour renforcer l'interface entre science et politique sur les services liés à la biodiversité et aux écosystèmes. Un mémorandum d'accord avec le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture a été élaboré et sera signé à la dixième réunion de la Conférence des Parties.

F. Recommandations

25. **A sa soixante-cinquième session, l'Assemblée générale pourrait souhaiter :**

a) Accueillir avec satisfaction les résultats de la dixième réunion de la Conférence des Parties, y compris le plan stratégique de la Convention pour la période 2011-2020;

b) Se féliciter de l'adoption du Protocole sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique et du Protocole additionnel sur la responsabilité et la réparation au Protocole de Cartagena et demander que des mesures soient prises pour assurer leur entrée en vigueur dans les meilleurs délais;

c) Se féliciter des progrès accomplis pendant l'Année internationale de la biodiversité pour ce qui est de sensibiliser l'opinion aux questions relatives à la diversité biologique et d'assurer la participation de toutes les parties prenantes aux activités et, en particulier, accueillir favorablement la Vague verte, l'initiative internationale visant à y associer les enfants et les jeunes;

d) Proclamer la période 2011-2020 Décennie de la diversité biologique des Nations Unies;

e) **Encourager les gouvernements et les parties prenantes et les organisations internationales compétentes à contribuer à la célébration de la Décennie de la diversité biologique;**

f) **Désigner le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique comme coordonnateur de la Décennie de la diversité biologique;**

g) **Demander aux donateurs de dégager des ressources financières pour la mise en œuvre du plan stratégique de la Convention et de celui du Protocole de Cartagena pour la période 2011-2020;**

h) **Demander instamment aux gouvernements qui ne l'ont pas encore fait de devenir parties à la Convention sur la diversité biologique et au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques dans les meilleurs délais.**
